

**DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE SAINT VINCENT**

**Séance du 22 novembre 2024
Délibération n°2024-61**

L'an deux mille vingt quatre, le 22 novembre, à la salle du Conseil,
à 20h00.

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué,
s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle du Conseil
Municipal sous la présidence de M. Jean-Benoît GIRODET, Maire.

Nombre de conseillers	
En exercice	14
Présents	13
Votants	14

Etaient présents : Jean-Benoît GIRODET, Denis AGUILHON, Marie-Claude BIGOT, Elodie DELABRE, Marc GAYT, Sylvie JOUVE, Gilles KACZMAREK, Monique LAGER, Louis POMMIER, Josette POTUS, Jean Christophe PRORIOL, Bernard SOUTON et Gilles TRONCHON.

Absents : Philippe DELAIGUE.

Procurations : Philippe DELAIGUE a donné procuration à Sylvie JOUVE.

Sylvie JOUVE a été nommée secrétaire.

Date de convocation : 13 novembre 2024.

Objet : Décision modificative n°3 BUDGET COMMUNE

Le Maire informe les élus que suite à des remplacements de personnel en maladie et à des augmentations de dépenses indépendantes de notre volonté (cotisation assurance du personnel...) et afin d'assurer de la souplesse au chapitre 012 « charges de personnel » et afin d'assurer de la souplesse au chapitre 011 « charges de personnel et frais assimilés », il est décidé d'abonder ce chapitre de 23 000 €, somme prise sur le chapitre 011 charges à caractère général.

- ✓ Section dépenses de fonctionnement : + 23 000 € au chapitre 012 « charges de personnel ».
- ✓ Section dépenses de fonctionnement : - 23 000 € au chapitre 011 « charges à caractère général ».

Le Conseil municipal adopte ces changements de compte à l'unanimité.

Le Maire,



Acte rendu exécutoire après le dépôt en Préfecture du Puy en Velay le
et publication le 26 NOV. 2024

26 NOV. 2024